

Une nouvelle politique culturelle décevante

Michèle Rioux

Numéro 794, janvier–février 2018

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/87165ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Centre justice et foi

ISSN

0034-3781 (imprimé)

1929-3097 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Rioux, M. (2018). Une nouvelle politique culturelle décevante. *Relations*, (794), 6–8.

UNE NOUVELLE POLITIQUE CULTURELLE DÉCEVANTE

Dévoilée en septembre dernier, la politique culturelle du Canada ne répond pas aux pressantes questions liées à la révolution numérique.

Michèle Rioux

L'auteure, professeure au Département de science politique de l'UQAM, est chercheuse au Centre d'études sur l'intégration et la mondialisation

En septembre 2017, la ministre du Patrimoine canadien, Mélanie Joly, dévoilait sa politique *Pour un Canada créatif*, un programme ambitieux qui n'a pas manqué de provoquer de nombreuses réactions. Il faut dire que depuis plusieurs mois, des groupes du secteur de la culture attendaient des mesures de la part des gouvernements provincial et fédéral compte tenu de la nécessité et de l'urgence d'assurer une transition vers le numérique qui soit respectueuse du milieu culturel local et de la diversité des expressions culturelles. La Coalition pour la culture et les médias a d'ailleurs vu le jour et publié un *Manifeste pour la protection et le rayonnement de la culture et des médias à l'ère du numérique*, le 14 septembre dernier. Il s'agissait d'en-

voyer un message clair aux ministres responsables, à Québec et à Ottawa, en ce qui concerne l'importance de rééquilibrer et de soutenir l'écosystème culturel et médiatique local dans le contexte transnational du numérique, dominé depuis quelques années par des multinationales comme Netflix, Apple, Google et Amazon.

La révolution numérique fait surgir des défis multiples qui se déclinent de manière multidimensionnelle et transversale. La mondialisation culturelle qui s'en trouve accélérée inquiète les industries culturelles locales, qui ont souvent du mal à s'exporter, à être «découvrables» au milieu d'une offre qui croît de façon exponentielle et à capter l'attention d'un auditoire. De plus, des multinationales du numérique offrent des services d'accès à des contenus sans être soumises aux mêmes règles fiscales et réglementaires que les entreprises locales.

Dans ce contexte, la nouvelle politique culturelle de la ministre Joly, se voulant tournée vers l'avenir, est insatisfaisante. Elle ne contient rien de bien concret sur les grandes réformes attendues en ce qui concerne le cadre réglementaire (la Loi sur les télécommunications, la Loi sur la

radiodiffusion, la Loi sur le CRTC, ou encore celle sur le droit d'auteur), et ce, même si des changements sont attendus depuis plusieurs années et que l'inaction accentue le déséquilibre existant à l'avantage des multinationales du numérique.

Plusieurs mesures de cette politique sont néanmoins intéressantes et dignes de mention, notamment les investissements diversifiés et importants annoncés dans le secteur culturel, ou encore le fait que le gouvernement fédéral se soit engagé à augmenter sa contribution au Fonds des médias dans les prochaines années afin de compenser la perte de revenus liée à la migration des clients des services de câblodistribution vers les plateformes numériques. Mais ces mesures sont restées dans l'ombre de la controverse suscitée par l'entente avec Netflix. Celle-ci se voulait une garantie de rayonnement et de financement de la culture locale sur les grandes plateformes numériques pouvant inspirer d'autres ententes similaires avec des géants comme Spotify ou Google. Certes, être «découvrables» sur ces plateformes numériques est un élément important qui peut faire partie de la solution. Toutefois, l'entente avec Netflix intervient dans un contexte où la



multinationale ne perçoit pas la TPS et prévoit que l'entreprise investira 500 millions de dollars sur 5 ans dans la production cinématographique « locale » – sans toutefois faire respecter des critères ou des quotas précis. L'iniquité qui favorise ces grandes entreprises est ainsi perpétuée – voire renforcée – et certains y voient même une indication que le ministère du Patrimoine canadien cède la souveraineté culturelle canadienne à une multinationale étasunienne. En même temps, les contraintes réglementaires que subissent les entreprises canadiennes dans les secteurs traditionnels de la radiotélédiffusion sont maintenues.

La position dominante que détiennent les nouveaux géants du numérique dans les chaînes de valeur doit être contrebalancée pour que ceux-ci ne puissent pas être en mesure de s'imposer et d'empêcher la créativité, l'innovation ou encore la diversité des expressions culturelles et autres. L'urgence évidente de rétablir un équilibre concurrentiel semble toutefois avoir été ignorée, per-

pétuant le retard problématique de nos politiques culturelles en la matière.

Il faudra donc s'armer de patience pour voir des pistes d'actions concrètes émerger sur ces questions, car les consultations annoncées pour donner suite à la nouvelle politique culturelle (notamment en ce qui concerne la refonte des lois sur la radiodiffusion, sur les télécommunications et sur le droit d'auteur)

FÉLICITATIONS!

Prix littéraires

Trois collaborateurs et artisans de *Relations* ont remporté des honneurs dans le cadre de la saison des prix littéraires, l'automne dernier.

Notre caricaturiste Jacques Goldstyn a obtenu le prix du Gouverneur général dans la catégorie « Littérature jeunesse – livres illustrés » pour *Azadah* (La Pastèque, 2016). Le même album lui a aussi valu le Prix du livre jeunesse des Bibliothèques de Montréal, qu'il avait aussi remporté l'an dernier. L'illustrateur et auteur contribue à *Relations* depuis 2003 par son coup de crayon, en plus de collaborer à plusieurs autres magazines.

L'écrivaine Marie-Célie Agnant, pour sa part, a remporté le prix Alain-Grandbois de l'Académie des lettres du Québec pour son recueil *Femmes des terres brûlées* (éditions de la Pleine lune, 2016). Marie-Célie Agnant est une collaboratrice régulière de *Relations* depuis 2012 ; elle a notamment tenu la chronique littéraire – *Soifs* – en 2013-2014.

Enfin, Jean-Claude Ravet, rédacteur en chef de *Relations*, a reçu une mention spéciale du jury du prix Pierre-Vadeboncoeur pour son essai *Le désert et l'oasis. Essais de résistance* (Nota bene, 2016). La présidente du jury, Claudette Carbonneau, a tenu à saluer « une voix et un ton qu'on entend trop peu, mais qui frappent par leur généreuse humanité ».

Félicitations à tous les trois!



Photo: Flickr/Ende Gelände

Désobéissance civile pour la justice climatique

La coalition Ende Gelände (expression dont se servent les parents allemands pour dire à leurs enfants « c'est fini les folies »), qui rassemble des initiatives locales, des organisations environnementales, des groupes d'action directe et des militants écologistes de toute l'Europe, a réalisé une grande action de désobéissance civile non-violente le 5 novembre dernier. Plus de 4500 personnes ont occupé et bloqué la plus grande mine à ciel ouvert d'Europe, la mine de charbon (lignite) de Hamlach, d'une superficie de 34 km², située dans le bassin minier du Rhin. Cette action a eu lieu à quelque 50 km de Bonn, où se tenait au même moment la conférence de l'ONU sur le climat (COP23). Elle a rappelé avec

éclat aux milliers de délégués venus des quatre coins du monde que l'Allemagne, pays hôte de la COP23, est le champion du monde de l'extraction du lignite, un des combustibles émettant le plus de CO₂.

Ende Gelände, à l'origine d'actions similaires en 2015, 2016 et plus tôt en 2017, témoigne de l'importance d'actions citoyennes d'envergure dans la lutte pour la justice climatique, devant la démission des gouvernements qui préfèrent se mettre au service des intérêts et des profits de l'industrie des énergies fossiles et tardent à mettre en œuvre les mesures liées à l'Accord de Paris permettant de limiter la hausse des températures mondiales à 1,5 °C.

ESPOIR

devraient s'étendre sur plusieurs mois encore. Et l'attente devrait se prolonger d'autant que le terrain est miné par la renégociation de l'Accord de libre-échange nord-américain, sachant que le Canada et le Québec tiennent à l'exception culturelle dans les accords commerciaux, mais que les règles du commerce électronique sont prioritaires pour les États-Unis. Mais peu importe les complexités des négociations commerciales, la question est la suivante: pourquoi négocier une exception culturelle si on ne sait pas la traduire en mesures qui donnent sens à ce que l'on nomme une « politique culturelle 2.0 » et à ce qui serait l'expression d'une souveraineté culturelle à l'ère numérique? ©

Hydro-Québec dans la mire de BDS

Dans le cadre de la campagne Boycott, désinvestissement, sanctions (BDS), la Coalition BDS-Québec demande à Hydro-Québec de résilier le contrat que la société d'État a signé avec Israel Electric Corporation (IEC). En mai 2017, les deux parties ont conclu une entente en matière de cybersécurité, domaine dans lequel Israël possède une expertise. Or, BDS-Québec fait valoir que la société d'État israélienne est responsable de coupures de courant totales ou partielles récurrentes dans la bande de Gaza et en Cisjordanie, tout en alimentant les colonies israéliennes illégales dans les territoires palestiniens occupés. IEC participe également à l'électrification du mur de séparation, jugé contraire au droit international par la Cour internationale de justice en 2004.

Le mouvement BDS vise à faire pression sur Israël ainsi que sur ses partenaires dans les domaines économique, culturel et universitaire pour forcer l'État hébreu à respecter le droit international, à mettre fin à la colonisation de la Cisjordanie et à traiter équitablement ses citoyens arabes. Dans ce cadre, BDS-Québec entend écrire des lettres de protestation aux administrateurs d'Hydro-Québec, sensibiliser le syndicat des employés concerné et organiser des lignes de piquetage. Voir <bdsquebec.ca>.



Jagmeet Singh lors du défilé de la Fierté gaie de Toronto, le 25 juin 2017. Photo: Flickr/Ideas_dept

UN EFFET JAGMEET ?

Le nouveau chef du NPD, Jagmeet Singh, a remporté aisément la course à la chefferie. La suite s'annonce plus ardue.

Nora Loreto

L'auteure est chroniqueuse et militante dans le milieu syndical

À peine élu chef du Nouveau parti démocratique (NPD), Jagmeet Singh se rendait dans la circonscription de Lac-Saint-Jean pour donner un coup de main à la candidate néodémocrate dans l'élection partielle qui s'y tenait. L'occasion était bonne pour le nouveau chef d'aller à la rencontre de l'électorat québécois. Après deux mandats comme député de la circonscription de Bramalea-Gore-Malton, en Ontario, Singh est une figure connue de la population ontarienne, mais la situation est tout autre au Québec et même dans le reste du Canada.

L'élection de Jagmeet Singh a cependant été perçue chez les anglophones et

allophones qui ont suivi de près sa campagne comme une indication qu'un jeune politicien portant le turban sikh et appartenant à une minorité visible pouvait être élu à la tête d'un parti fédéral pancanadien. Et plus encore, dans les rangs de la gauche ontarienne, comme un signal que le NPD pouvait être dirigé par un politicien issu de la grande région de Toronto, même si le parti de gauche y a perdu des appuis en 2015.

Il reste néanmoins à voir à quel point Singh imprimera sa marque sur le parti et s'il adoptera un programme résolument à gauche, ce qui ne va pas de soi. En effet, de nombreux militants du NPD ont imputé la déroute du parti aux dernières élections à Thomas Mulcair et à son soi-disant recentrement du programme, mais l'explication est simpliste. Avant Mulcair, Jack Layton n'était pas davantage le candidat de la gauche au sein du parti. Lors de la course à la chefferie de 2003, c'est Joe Comartin, alors député de Windsor, qui assumait ce rôle. Celui-ci avait réussi à coaliser un bon nombre de progressistes avec sa forte opposition contre la guerre en Afghanistan. Jack Layton, qui ne s'était pas positionné aussi clairement, avait dû se rallier au consensus qui était en train de se créer dans le parti sur ce sujet sous l'influence de Comartin.

Ainsi, comme Layton à l'époque, Jagmeet Singh n'était pas le candidat de la